

La Gazette, 13 mai 2013

Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) du Loiret, président de la commission des lois du Sénat

« Le Sénat aura à cœur de clarifier un système qui risque d'être confus »

A la fin du mois de mai, les sénateurs commencent l'examen du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Que vaut une réforme où les nouvelles répartitions de compétences se trouvent dans trois projets de loi ?

Concernant les compétences, la notion de chef de file apparaît dès le premier texte. La région est responsable du développement économique et de l'emploi. Le département œuvre dans les domaines de la cohésion sociale et la solidarité. Concernant la commune, il est prévu qu'elle soit chef de file pour la qualité de l'air et la mobilité durable... Ce n'est pas acceptable. Nous serons attentifs à ce que les communes aient un rôle majeur pour la délivrance des services publics et des services de proximité. Par ailleurs, mon vœu est que nous votions les trois textes avant le 31 décembre, en lien avec la loi de finances pour 2014, qui devra traiter de la préparation, de la fiscalité et des nouvelles ressources des régions. Celles-ci ne peuvent pas combler avec cette autonomie financière et fiscale réduite à pans de chevron en raison des décisions du gouvernement précédent.

Les métropoles apparaissent comme l'une des grandes innovations...
La France a besoin que ses autres territoires soient compétitifs et se dotent de stratégies fortes pour maîtriser



« Nous serons attentifs à ce que les communes aient un rôle majeur pour la défense des services publics et des services de proximité. »

leur développement et accroître leur rayonnement. D'ailleurs, il n'y a pas de contradictions entre la force des régions et celle des métropoles puisque chaque région devra gérer le réseau de métropoles et d'aires urbaines qui constitue son armature. Cela ne suppose pas des structures compliquées, mais seulement qu'elles se rencontrent.

Comment harmoniser les interventions des différents échelons tout en rétablissant la clause de compétence générale des départements et des régions ?

Il existe deux philosophies : celle de la séparation des pouvoirs et celle de la coordination des pouvoirs. Je suis partisan de la première. Nous avons intérêt à être clairement qui fait quoi. Je suis critique sur les dispositions relatives à la gouvernance des régions. Il existe un conseil régional, un conseil économique, social, et environnemental régional. La proposition de généraliser les conseils de développement au niveau des régions, et de créer une conférence territoriale de l'action publique dans chaque région figure dans les textes. Dans les métropoles, il est prévu d'instituer des conseils de territoires.

Nous risquons d'aboutir à un système confus, complexe et indistinct. Ne subordonnons pas le pouvoir des régions à des questions de logique consensuelles qui aboutissent à donner des avis sur des problèmes de schémas sans, cela finira par annuler l'action publique par une hyperbole de la complexité. Le Sénat aura à cœur de clarifier cela. *Propos recueillis par Laure Maréchal*

Trois projets de loi pour la décentralisation

A l'origine, le projet de loi sur la décentralisation était organisé en un seul texte. Jean-Pierre Sueur a souligné qu'il lui semblait trois textes « courts, nerveux et percutants » sur les solidarités territoriales, l'affirmation des régions pour l'économie et pour l'emploi et les métropoles du futur. « Ces trois textes sont d'équale importance et doivent être discutés, à peu de temps de distance les uns des autres », estime-t-il. Néanmoins, le sénateur regrette que l'ensemble du texte initial ait été réajusté dans les trois projets parvenus au palais du Luxembourg. « Dès l'importance du travail parlementaire, souligne-t-il. Avec le rapporteur au fond, René Vandierendonck, et les rapporteurs pour avis, nous allons élarger les textes et les centrer sur leurs dimensions essentielles ».